



20 septembre 2019

Audience d'installation de Éric Maréchal, premier président de la cour d'appel d'Angers

Discours de Éric Maréchal, premier président cour d'appel
d'Angers 20 septembre 2019

C'est avec beaucoup d'émotion que je rejoins, en même temps que les nouveaux magistrats de cette cour, la place qui est dorénavant la nôtre au sein de cette juridiction.

Mes premiers mots seront eux et pour l'ensemble des juges du ressort.

La dimension collective de cette installation était pour moi essentielle tant chacun de nous, avec les greffiers et fonctionnaires qui nous assistent, contribue par son action individuelle, inscrite dans le collectif de notre communauté de travail, au bon fonctionnement de la justice.

Nos différences ne découlent que de la nature de nos responsabilités : il vous revient, mes chers collègues, en tant que juge d'appel l'exigeante responsabilité de rejuger les affaires d'abord soumises à l'une des juridictions du ressort. Les magistrats placés ont pour leur part vocation à renforcer les juridictions du ressort et à exercer des tâches également difficiles faisant appel à une grande technicité et à ses savoir-faire propres à chaque fonction.

Nous ne tirons notre légitimité que de nos compétences juridiques et de notre capacité à rendre une justice de qualité dans des délais raisonnables. J'y reviendrai.

Ces impératifs de célérité et de compétence pèsent sur l'ensemble des magistrats professionnels mais également sur l'ensemble des juges non professionnels des tribunaux de commerce et des conseils des prud'hommes et sur les assesseurs non professionnels des juridictions.

Notre engagement commun dans ce métier-passion nous oblige, aussi, au respect des fondamentaux déontologiques qui ont été rappelés par le Conseil supérieur de la magistrature en début de cette année dans une version actualisée du recueil des obligations déontologiques accompagné d'annexes pratiques destinées à guider les magistrats dans leur réflexion.

Ces outils doivent nous inspirer dans nos actions et notre positionnement en gardant constamment à l'idée que notre comportement de magistrat doit être guidé par la recherche d'une justice de qualité.

Les collègues du siège doivent savoir que je serai le premier garant de leur indépendance juridictionnelle. Non pour leur confort mais parce qu'elle est une des garanties de l'Etat de droit, qu'elle assure aux justiciables un procès équitable et qu'elle contribue à la confiance de la société dans la justice.

Si je n'ignore pas que la qualité de nos interventions dépend largement des moyens humains, matériels et budgétaires c'est-à-dire de ceux-là même qu'il nous revient de gérer de la manière la plus efficiente possible dans le ressort, Madame le procureur général, je leur dirai aussi lors de mes prochaines rencontres dans les juridictions que je serai attentif, en lien avec les présidents des tribunaux de grande instance, au respect constant de l'exigence d'impartialité et de l'apparence d'impartialité et à celui des valeurs personnelles essentielles d'intégrité, de conscience professionnelle et d'attention portée à autrui.

Au moment où je prends officiellement cette place, (et alors que j'ai plaisir à retrouver des visages familiers et que j'ai l'impression de « rentrer à la maison » tant l'accueil qui m'a été réservé par tous est bienveillant et chaleureux) me reviennent en mémoire les belles rencontres et les souvenirs professionnels heureux vécus dans ces locaux et dans les juridictions du Mans ou de Laval où il m'arrivât de présider des sessions de cour d'assises. Cette fonction que j'ai exercée avec passion m'a profondément marqué professionnellement et personnellement.

Toutefois, c'est sans nostalgie de ces moments que je m'adresse à vous pour la première fois en qualité de premier président dans cette Grand 'chambre de la cour d'appel d'Angers.

Je mesure l'honneur qui m'a été fait et la responsabilité qui m'a été confiée par le Conseil supérieur de la magistrature. J'essaierai d'être à la hauteur de ce pari sur l'avenir en contribuant avec enthousiasme et du mieux possible au bon fonctionnement de toutes les juridictions du ressort.

Monsieur le préfet de Maine-et-Loire, Mesdames les députés, Monsieur le représentant du maire d'Angers, Mesdames et messieurs les hautes autorités et personnalités civiles et militaires du ressort, extérieures à notre monde judiciaire,

Vous nous faites le très grand honneur d'assister à cette audience.

C'est une marque d'intérêt et d'estime pour l'institution judiciaire.

Votre présence témoigne, je le crois, de la relation de confiance que vous entretenez avec l'autorité judiciaire et de la place que tient la justice à Angers et dans les départements de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. Cela nous est très précieux en ces temps à nouveau troublé où certains s'interrogent, une fois encore, sur la place que de l'autorité judiciaire dans le débat démocratique et sur son rôle dans nos équilibres institutionnels.

J'ai déjà pu rencontrer certains d'entre vous, je continuerai à le faire dans les semaines qui viennent pour vous assurer de ma volonté de continuer à tisser, au nom de l'institution que je représente dorénavant dans cette cour, avec Madame le procureur général, les liens de partenariat professionnels utiles. Il est essentiel pour un premier président d'avoir une connaissance approfondie de l'environnement institutionnel et d'être porteur d'une ouverture qui nourrit notre pratique professionnelle pour plus d'efficacité et une meilleure concordance avec les attentes des justiciables.

Merci à vous **Monsieur le président de chambre doyen**, et à vous **Madame le procureur général** pour vos très aimables propos d'accueil.

Je m'associe évidemment chaleureusement à l'hommage que vous avez rendu à 2 voix à mon prédécesseur, Mme Pomonti, que je remercie de m'avoir consacré un temps long et très cordial pour me transmettre sa fine connaissance de la cour. Sa note de bilan et de perspectives, extrêmement complète, montre l'importance du travail que vous avez souligné et qu'elle a mené pendant les 3 dernières années avec l'ensemble des équipes et juridictions. Je m'inscrirai dans la continuité des actions qu'elle a conduites en harmonie avec vous Madame le procureure générale.

Je suis fier de lui succéder comme je suis ému de succéder à Madame Linden qui fut aussi une grande première présidente de cette cour d'appel. Les valeurs qu'elle portait et son exemplarité n'ont cessé de m'inspirer dans mon parcours après que j'ai quitté Angers.

Madame le procureur général,

Nous aurons la responsabilité de faire vivre dans cette cour cette dyarchie à la française qui étonne mais constitue une réelle richesse lorsqu'elle est harmonieuse. Je ne doute pas que notre avenir commun à la tête de cette cour sera constructif tant nos premiers échanges ont été empreints de simplicité et de franchise.

J'ai toujours été très attaché à la qualité des relations entre magistrats du siège et magistrats du ministère public et vous trouverez en moi un interlocuteur attentif et respectueux des prérogatives de chacun pour que notre direction collégiale améliore au quotidien le fonctionnement de la justice et anticipe ses évolutions.

Pour assurer ensemble la gestion des ressources au plus près des besoins des juridictions en y associant étroitement les responsables de chaque arrondissement judiciaire, nous avons la chance de pouvoir compter dans cette tâche tant au niveau du service administratif régional que de la cour juridictions sur le dévouement, le sérieux et le professionnalisme des directeurs et de leurs équipes. Ce sont des atouts précieux.

Sur le même plan, je me félicite des liens de qualité que la cour entretient au plan budgétaire avec ses voisines les cours d'appel de Rennes, cour responsable du budget opérationnel de programme Grand-Ouest, et de Caen et, au plan des fonctions support, avec la délégation interrégionale du secrétariat général du ministère de la justice représentée par vous Monsieur le délégué interrégional.

Je salue à ce moment la présence des chefs de la cour d'appel de Rennes, premier président et procureur général, et du premier président de la cour d'appel de Caen.

Flaubert a écrit dans ses Correspondances que « *Cela rend modeste de voyager, on voit quelle petite place on occupe dans le monde* ». Le voyage c'est aussi, selon un proverbe Touareg, « *Aller de soi à soi en passant par les autres* ».

Mon périple professionnel qui me ramène, par un hasard heureux des nominations dans cette belle cour d'Angers, enviée à juste raison pour son climat et sa qualité de vie, m'a enrichi professionnellement. Je dois beaucoup aux rencontres qui l'ont jalonné, aux liens de proximité et d'amitié avec des personnes rencontrées dont certaines ont pu me faire le plaisir revigorant de leur présence.

En provenance de Bretagne d'abord : je salue la présence du bâtonnier ROLLAND qui représente aussi le barreau de Vannes et son bâtonnier. Il me rappelle la qualité des échanges avec ce barreau et la riche période professionnelle de presque 5 années sur les bords du Golfe du Morbihan.

En provenance du Sud et de Montpellier ensuite : Merci d'être, Monsieur Gervais de Lafond, le porte-parole des collègues et fonctionnaires des juridictions riches, vivantes et chaleureuses du Languedoc et, au-delà des membres de cette grande cour dont vous êtes le premier président.

Je sais par les messages chaleureux reçus que les contraintes de la distance entre Montpellier et Angers ont dissuadé beaucoup de faire le voyage. Cela ne retire rien aux liens étroits noués avec celles et ceux avec lesquels j'ai tant apprécié de travailler pendant ces 6 dernières années.

En attendant (et craignant aussi) que la justice du 22^e siècle nous permette de comparaître à l'audience par hologrammes interposés, leur affectueuse présence à distance, en plus d'entretenir chez moi une réelle nostalgie héliotropique, me renforce dans la conviction que les relations interpersonnelles de travail doivent être empreintes d'attention et de respect.

L'humain et la relation à l'autre doivent être au cœur de nos gouvernances pour renforcer nos communautés de travail.

Les magistrats et fonctionnaires des juridictions et services du ressort de la cour d'Angers, dont je connais le sens très élevé des responsabilités pourront compter sur ma disponibilité et mon écoute.

Mon proche environnement professionnel du tribunal de Montpellier a dû supporter, comme les membres de ma famille, mes nombreuses échappées parisiennes en lien avec mon activité pendant 4 années de membre du Conseil supérieur de la magistrature qui vous a été rappelé dont je salue la présence des anciens membres.

Vous avez compris que voir dans cette salle autant de visages familiers et de présences amicales me comble et m'encourage à aller de l'avant.

Chers amis, Mesdames et Messieurs,

Un premier président rennais aimait par goût de l'aphorisme dire qu'au-delà de 20 minutes une audience solennelle se transformait en prise d'otages.

Et c'était bien avant le temps connecté des réseaux sociaux qui exige une circulation accélérée de l'information dans nos mémoires collectives de poissons rouges bien peu compatible avec cette parenthèse que constituent encore nos audiences, ces lieux où la parole trouve et doit continuer à trouver le temps d'une expression sereine et contradictoire ...

Votre venue m'oblige cependant, en plus des idées déjà exprimées, à quelques mots d'explications complémentaires sur la manière dont je me propose d'œuvrer pour garantir dans un environnement sans cesse renouvelé une justice de qualité qui soit humaine et moderne.

C'est peu dire que la justice est en mouvement.

Les évolutions récentes liées à la loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle sont à peine intégrées, je pense aux pôles sociaux, que les mutations se poursuivent avec la loi de programmation et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 dans l'objectif renouvelé d'une justice plus accessible, plus simple et plus efficace.

Ces modernisations sont souhaitables et pour certaines attendues.

Elles interviennent pourtant dans un contexte général défavorable qui est connu mais doit être répété, ici aussi, tant les faits sont têtus et l'insuffisance des effectifs criante notamment dans les greffes des juridictions du ressort et aussi au sein du SAR : les juridictions et services administratifs ne fonctionnent dans un large mesure que grâce à l'investissement résolu des fonctionnaires de justice et des magistrats.

Certes la plasticité des tissus judiciaires, entendue comme la propriété de se reformer après avoir été lésés, est immense.

Nous pouvons être fiers de cette capacité avec laquelle les hommes et femmes de justice, qui ont le service au public chevillé au corps, se dévouent au quotidien dans les juridictions pour intégrer les réformes et adapter les fonctionnements tout en assurant de manière admirable le fonctionnement des juridictions.

Cela nous renvoie néanmoins, Madame le procureur général, dans le cadre de notre responsabilité fixée par le code de l'organisation judiciaire « *d'assurer l'expédition normale des affaires* » de continuer à veiller à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la qualité de vie au travail de l'ensemble des personnels des juridictions du ressort.

Les avancées que vous avez décrites, Monsieur le président doyen, dans le cadre du projet de juridiction de la cour sont remarquables et devront être poursuivies alors que s'annoncent la fusion des greffes des juridictions ainsi que des évolutions statutaires et indemnitaires pour les greffiers et directeurs qui justifieront une vigilance accrue.

La qualité de la justice, qui vous l'avez compris, sera le fil rouge de mon action, passe d'abord par la qualité de l'accueil des justiciables : 2 points de vigilance sont pour moi essentiels sur ce point : le renforcement des services uniques d'accueil des justiciables qui doivent être de véritables ponts avancés et opérationnels des juridictions et le fonctionnement performant des bureaux d'aide juridictionnelle des juridictions du ressort.

La qualité de notre intervention passe aussi par un accès au droit dynamique porté par des Conseils départementaux de l'accès au droit, qui permettent que soit délivrées dans les Maisons de la justice et du droit dans la Sarthe et le Maine et Loire et dans les Points d'accès au droit des 3 départements, des informations ou des orientations juridiques de qualité.

La cour doit soutenir ce travail de fond qui vise à offrir d'autres orientations que la saisine des juridictions. Il faut également encourager les initiatives nombreuses visant à la promotion de l'accès au droit pour le plus grand nombre y compris pour ceux de nos citoyens les plus éloignés des centres urbains et ceux en situation « d'illectronisme » c'est-à-dire sont exclus du numérique. À ce titre, je serai vigilant aux conditions dans lesquelles l'accès au droit sera intégré dans le nouveau réseau des Maisons France services.

La qualité de la justice, passe également par des décisions bien motivées et aisément compréhensibles, rendues, dans les délais raisonnables et connus des parties, à l'issue de débats où chacun peut être entendu et s'expliquer de manière contradictoire.

La question de l'office du juge et de sa manière de travailler est une priorité de réflexion et d'action : nous devons collectivement continuer de repenser les méthodes de travail de nos organisations. Nous devons

systematiser les équipes autour de magistrats plus spécialisés et moins individualistes dans leurs pratiques et aussi renforcer les collégialités.

Le premier président dans son rôle de facilitateur doit promouvoir les échanges entre magistrats pour assurer des jurisprudences cohérentes et faciliter l'activité des juridictions, de toutes les juridictions en ce compris les tribunaux de commerce et les conseils de prud'hommes.

Pour œuvrer à répondre au mieux à la demande, récente mais légitime, de lisibilité et de prévisibilité des décisions nous devons associer l'Université à nos réflexions et travaux. Nous avons besoin du regard riche et critique des universitaires. Je m'attacherai à renforcer les échanges notamment pour développer dans le cadre de travaux scientifiques, une politique d'analyse des pratiques et jurisprudences et à faciliter les passerelles entre les formations et les juridictions.

La loi sur la République numérique d'octobre 2016 annonce encore des bouleversements dans les pratiques de l'ensemble des juristes en ce qu'elle permettra à terme un accès libre à l'ensemble des décisions de justice. Cet open data judiciaire, dont les contours et limites tenant à la protection des données personnelles et à l'anonymisation des décisions sont à fixer, nous conduit inéluctablement vers cette meilleure sécurité juridique de la décision.

La qualité de l'intervention de la justice se mesure également dans notre capacité à maîtriser les délais de procédure et à s'assurer de l'exécution des décisions.

Nous poursuivrons avec nos partenaires l'engagement des juridictions du ressort dans la dématérialisation civile et pénale dans le but que ces nouveaux instruments soit des outils de facilitation du travail de chacun.

La transformation numérique à l'œuvre avec le portail du justiciable qui permettra le suivi en ligne d'une affaire civile, avec la généralisation de la communication électronique en première instance avec les avocats dans les procédures avec représentation obligatoire, ou encore avec la possibilité de saisine des juridictions avec fixation numérique de date d'audience nous y incite.

Nous le voyons les champs d'intervention pour améliorer la qualité de notre intervention sont infinis.

Permettez-moi encore évoquer la dimension territoriale de nos organisations :

En effet une justice de qualité pour le justiciable doit être une justice qui demeure proche et accessible pour le traitement des litiges du quotidien. Les appréhensions nées de la création des tribunaux judiciaires et de la suppression du juge d'instance au profit du juge des contentieux de la protection ne sont pas levées. Elle doit se faire comme toutes les réformes en évitant les écueils d'une justice standardisée qui perdrait son âme et sa dimension humaine dans la technique.

Localement, je sais que les débats antérieurs à la loi de programmation du 23 mars 2019 ont provoqué de légitimes émotions lorsqu'a resurgie, à cette occasion, la question de la carte des juridictions et particulièrement celle de la localisation des cours d'appel.

Ce moment est heureusement derrière nous et les enjeux locaux se concentrent maintenant sur les ajouts de compétences dans les tribunaux de proximité de Cholet et de La Flèche et celle de l'éventuelle spécialisation des tribunaux judiciaires du Maine-et-Loire.

La concertation menée avant l'été avec l'ensemble des acteurs concernés devrait aboutir à ce que le futur tribunal de proximité de Cholet connaisse à terme des situations de surendettement des habitants de son ressort géographique sous la réserve que la localisation des effectifs du greffe le permette.

Sur la question de la spécialisation des tribunaux judiciaires, la proximité avec les personnes condamnées et la qualité du suivi judiciaire, en collaboration avec le service pénitentiaire et d'insertion, imposent le maintien d'un juge de l'application des peines à Saumur.

La question a été davantage débattue pour le juge d'instruction

Les préalables d'une éventuelle spécialisation départementale de l'instruction à Angers sont clairs : la première condition est l'indispensable maintien, pour ne pas être en deçà d'un seuil critique permettant le fonctionnement de cette juridiction, du 7^{ème} poste de magistrat du siège à Saumur en contrepartie d'une spécialisation qui pourraient être décidée dans certaines matières. La seconde condition est celle de la localisation d'un 4^{ème} cabinet d'instruction à Angers incluant création d'un poste de magistrat et d'un emploi de greffier.

Le rapport d'étape qui nous est demandé pour la mi-octobre reprendra ces éléments qui comme je l'ai dit ont fait l'objet d'échanges nourris entre la cour, les juridictions, les barreaux et les collectivités concernées.

Cette concertation est essentielle et sera poursuivie. Elle restera, vous l'avez compris un mode de gouvernance de cette cour.

Elle existera avec les juridictions du ressort, avec les équipes de directions du greffe et bien sûr avec les 2 présidentes et 2 présidents des actuels tribunaux de grande instance, bientôt tribunaux judiciaires du ressort : au-delà du partage d'informations essentielles à la définition d'une véritable politique de cour autour d'objectifs partagés, les présidents pourront compter sur mon soutien car je sais combien ils peuvent se trouver esseulés face à leurs responsabilités et leurs tâches juridictionnelles souvent très lourdes.

La concertation doit être également resserrée avec les organisations syndicales dans le cadre d'un dialogue social empreint de transparence dans la diffusion de l'information.

Bien évidemment, les auxiliaires de justice ne sauraient être exclus de ce dialogue lorsque les réflexions conduites peuvent les concerner.

Les avocats sont les premiers partenaires des juridictions, des magistrats et des greffes. Ils sont au cœur des points que j'ai évoqués. Nous partageons des valeurs identiques et concourons ensemble à l'œuvre de justice.

Soyez assurés Monsieur le bâtonnier du Mans et vous Madame et Messieurs les représentants des bâtonniers d'Angers, de Laval et de Saumur qui sont retenus par un engagement ordinal antérieur, de ma

volonté de poursuivre le dialogue confiant que j'ai toujours mis en œuvre dans chacune des juridictions que j'ai eues l'honneur de présider.

Modélisation des écritures des avocats et des décisions, développement des modes alternatifs de règlement des différends sont d'autres champs de dialogue sur lesquels nous devons poursuivre avec vous la réflexion dans les mois qui viennent tant vous êtes des acteurs essentiels des enjeux de qualité de la production judiciaire.

Je veillerai à ce que la cour préserve et maintienne les mêmes relations de confiance avec les magistrats consulaires, les conseillers prud'hommes, les membres des professions judiciaires et juridiques, les experts les conciliateurs et les médiateurs dont je salue ici les représentants. Vos contributions sont essentielles à nos fonctionnements.

Je souhaite enfin m'adresser aux représentants des fonctionnaires de police, des militaires de la gendarmerie ainsi qu'à ceux des personnels pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse et tous les représentants des secteurs associatifs qui, dans des conditions souvent difficiles, concourt également à l'œuvre de justice et au maintien de la paix publique. Je sais l'importance des liens confiants entre les juridictions et les services dont vous avez la responsabilité et vous pouvez compter sur mon engagement pour travailler en harmonie sur les sujets d'intérêt commun.

Mesdames et Messieurs,

J'ai tenté de vous livrer ma vision du rôle du premier président.

Au risque de décevoir mes enfants, il n'est plus ce super-héros de cinéma ou de jeux-vidéo qui réunit toutes les connaissances juridiques, les compétences et les savoir-faire et qui dispose de tous les pouvoirs pour résoudre les difficultés.

Il est un facilitateur qui, par la concertation et le dialogue, l'ouverture de l'institution et le souci de qualité de notre intervention doit tendre avec pragmatisme à la réalisation de ce désir d'une justice de qualité non pas idéale mais empreinte de réalisme pour aborder les défis de la justice de demain. Madame le procureur général avez-vous d'autres réquisitions ?

La cour donne acte à Madame le procureur général de ses réquisitions et dit que du tout il sera dressé procès-verbal.

Je vous invite à nous rejoindre dans les salons de la présidence en empruntant la salle des pas perdus et le couloir situé sur votre gauche en sortant de cette salle.

Nous aurons le plaisir, Madame le procureur général et moi-même, de vous y accueillir en compagnie des membres de cette cour.

Je vous invite, avant de nous rejoindre ou après, à profiter de votre présence pour admirer l'exposition photographique accrochée dans le hall.

Issue d'un travail en résidence de plusieurs photographes amateurs du club-photo de Trélazé dont une greffière de cette cour que je remercie d'avoir permis ce projet, la sélection nous propose un regard tantôt poétique, tantôt nostalgique sur ce bâtiment qui conserve depuis son inauguration en 1875 une sorte de réserve à l'égard de la cité tenant à son éloignement relatif du centre historique de la ville et à la sévérité de son élévation solennelle .

Une des photographies que vous découvrirez illustre mon propos sur l'ouverture de l'institution en abolissant la distance par un habile jeu de reflet.

Ces travaux individuels prennent tout leur sens dans le collectif de la restitution proposée. Ils nous offrent un regard décalé qui oblige les utilisateurs et habitués du palais, à voir autrement et parfois découvrir ces lieux dans lesquels ils passent sans plus les regarder. J'espère qu'ils sauront retenir votre attention et pourquoi-pas aussi provoquer quelques émotions esthétiques.

Je vous remercie de votre attention. L'audience est levée.